Comment contacter ma ou mon gardien·ne en cas de sinistre dans mon logement ?

La ou le **gardien·ne** de votre résidence **3F** est là pour vous aider en cas de sinistre.

Nous vous invitons :

- à la ou le contacter par téléphone ;
- ou à la ou le rencontrer lorsqu’elle ou il effectue sa permanence quotidienne dans son espace d’accueil.

Certaines de nos résidences disposent d’un espace d’accueil commun. Nos gardiens et gardiennes y assurent une permanence, chaque matin et après-midi, du lundi au vendredi.

Votre gardien·ne est absent·e ? Le service clientèle de 3F est à votre écoute.

Vous pouvez aussi vous adresser directement aux entreprises en charge de l’entretien et la maintenance de nos équipements. Vous trouverez leurs noms et coordonnées sur le panneau d’affichage dans le hall d’entrée de votre **immeuble**.

Consultez notre page dédiée pour en savoir plus sur les missions de votre gardien·ne.